

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20211122-007****du 22 novembre 2021****n°007****page 1/2****EXTRAIT :****GRAND  
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 81**

**PRESENTS (60) :** JM. AURIAULT, A. PICHON, J. ROY, B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, J-P. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, A-F. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, B. FONTAINE, S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, J. BOISSON

**POUVOIRS (6) :** G. PRINCET donne pouvoir à E.AZIHARI

E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à E.AZIHARI

S. RAYNAUD donne pouvoir à A-F. BOURAT

L. RABUSSIÉ donne pouvoir à A-F. BOURAT

Y. ERGUL donne pouvoir à J-P. ABELIN

J-M. MEUNIER donne pouvoir à J-P. ABELIN

**EXCUSES (15) :** M. GODET, M. LATUS, P. ROCHER, V. DESIRE, L. DUFFAULT, S. CHAPUT, F. SCHMITT, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, F. PIERRON, F. MERCHADOU, P. BIGOT, A. NOEL

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN****OBJET : Élection d'un délégué du Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA)**

*Par délibération n°10 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, des conseillers municipaux du territoire de l'EPCI ont été élus comme délégués au SMVA pour y représenter Grand Châtellerault.*

*L'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les délégués sont élus dans les conditions prévues à l'article L2122-7 du CGCT c'est-à-dire au scrutin secret à la majorité absolue au deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

*Cependant, s'agissant des syndicats mixtes fermés, l'article L5711-1 du CGCT ne renvoie à aucune disposition législative ou réglementaire imposant le recours au scrutin secret.*

*En outre, l'article L5711-1 du CGCT prévoit que "pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre".*

*Madame Laurence RABUSSIÉ ayant démissionné de son mandat de déléguée titulaire au SMVA, il est proposé de délibérer pour procéder à l'élection d'un nouveau délégué du SMVA.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes,

**VU** la délibération n°2019-01 du 22 janvier 2019 du comité syndical du SMVA relative à la modification des statuts du syndicat,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20211122-007**

**du 22 novembre 2021**

**n°007**

**page 2/2**

**VU** la délibération n°10 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, relative à l'élection des délégués du SMVA,

**VU** la délibération n°6 du conseil communautaire du 6 avril 2021, relative à l'élection d'un délégué au SMVA,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'élection d'un nouveau délégué du SMVA (Syndicat mixte Vienne et Affluents) suite à la démission d'un des représentants, afin de permettre au SMVA de poursuivre son fonctionnement,

**CONSIDÉRANT** l'existence d'un seul candidat au siège vacant à pourvoir,

Le conseil communautaire à l'unanimité, décide de désigner :

- Michel FRESNEAU comme délégué titulaire et Patrice CANTINOLLE comme délégué suppléant pour représenter Grand Châtellerault au Syndicat Mixte Vienne et Affluents.

Ainsi les délégués élus sont :

<b>9 Titulaires :</b>	<b>9 Suppléants :</b>
- Françoise LEMEUR (Archigny)	- Bénédicte DE COURREGES (Ingrandes)
- Gérard GOVAERT (Availles-en-Châtellerault)	- Bernard HENEAU (Bellefonds)
- Franck BONNARD (Bonneuil-Matours)	- <b>Patrice CANTINOLLE (Châtellerault)</b>
- Jean-Claude THIBault (Cenon-sur-Vienne)	- Pierre BARAUDON (Châtellerault)
- <b>Michel FRESNEAU (Châtellerault)</b>	- Valérie DESIRE (Naintré)
- Bruno DANTIN (Vouneuil sur Vienne)	- Elodie CIVAUX (Antran)
- Sophie WAGNER (Dangé-Saint-Romain)	- Patrick CHAPLET (St-Genest-d'Ambière)
- Jacques SABOURIN (Les Ormes)	- Alain PICARD (Scorbé-Clairvaux)
- Christophe CARDINEAU (Monthoiron)	- Frédéric PIERRON (Lésigny-sur-Creuse)

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOUUD

